DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTÈNE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002471-20191129-19-108-F-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/12/2019
Publication : 09/12/2019
Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

N° 19/108/F

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2019

OBJET : FINANCES
Exercice 2019 – Budget principal, Décision modificative budgétaire n° 4 - Budget annexe des parkings, Décision modificative budgétaire n° 1 - Budget annexe des transports, Décision modificative budgétaire n° 1 - Budget annexe de l'eau, Décision modificative n° 1.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf du mois de novembre à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 18 novembre 2019 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Joëlle DA FONTE ; Vanessa GIORGI ; Gérard CESARI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM.

Absents : Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Patrice BORNEA ; Jacqueline BARTOLI ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Jean-Christophe ANGELINI.

Avaient donné procuration : Patrice BORNEA à Gaby BIANCARELLI ; Jean-Baptiste SANTINI à Marie-Antoinette CUCCHI ; Jean-Marc ANDREANI à Xavière MERCURI ; Didier REY à Fabien LANDRON ; Jean-Christophe ANGELINI à Nathalie APOSTOLATOS.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Vanessa GIORGI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant.

Il est rappelé que le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2018 ont été approuvés par l'Assemblée Délibérante le 11 avril 2019, et que le Budget Primitif de l'exercice, adopté lors de la même séance, a de ce fait pu intégrer les résultats antérieurs, par la reprise des résultats et des reports d'opérations de 2018, tant en dépenses qu'en recettes, permettant ainsi dès le vote du budget primitif de l'exercice de disposer d'une disponibilité et d'une lisibilité complète des crédits budgétaires et engagements comptables de la Commune. Ainsi, ces écritures de reprise n'ont pas à être effectuées dans un budget supplémentaire ultérieur.

Le Conseil municipal avait d'autre part adopté, dans sa séance du 11 juillet 2019 une décision modificative budgétaire n° 1 (19/064/F). Il a adopté, dans sa séance du 31 juillet 2019 une décision modificative budgétaire n° 2 (19/089/F). Enfin, la séance du 30 septembre 2019 a vu le vote de la décision modificative budgétaire n° 3 (19/094/AC).

L'approche de la fin de l'exercice conduit à procéder à des ajustements devant permettre d'assurer la bonne exécution du fonctionnement des services jusqu'au terme de l'année budgétaire.

Il en ressort que les principaux comptes mouvementés au budget principal sont les suivants :

Pour le budget principal, en section de fonctionnement seulement :

- En dépenses, diminution de 115.095 € au compte 739223 (FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) du chapitre 014 ;
- En dépenses, diminution chapitre 012 (Charges de Personnel) de 250.000 € ;
- En dépenses, augmentation du chapitre 011 (Charges de fonctionnement) de 365.095 €.

Le montant de la section de fonctionnement issu du Budget Primitif reste inchangé pour le budget principal à 25.864.992 €.

Pour le budget Annexe des Parkings, la section d'investissement est modifiée avec l'inclusion du prêt permettant l'acquisition du foncier du parking Santa-Catalina 2 à hauteur de 1.200.000 € :

- Acquisition foncière en dépenses au compte 2111 : 1.200.000 €.
- Ajout du prêt en recettes au compte 1641 : 1.200.000 €, induisant une annuité de 66.000 €.

Concernant le budget annexe des Transports Urbains et celui de l'Eau, des ajustements sont effectués entre le chapitre 012 (charges de personnel) et le chapitre 011 (charges à caractère général) pour permettre le mandatement de la paye de décembre.

A l'exclusion du Budget annexe des parkings, qui voit sa section d'investissement augmenté de 1.200.000 €, tous ces ajustements sont effectués à enveloppes constantes.

Les totaux de la présente décision modificative budgétaire sont récapitulés ci-après :

Budget	Section	Crédits votés aux BP et DM antérieurs 2019	Décision Modificative	Total
Principal	Fonctionnement	25.864.992.00	0,00	25.864.992,00
	Investissement	36.069.075,49	0,00	36.069.075,49
Parkings	Fonctionnement	400.000,00	0,00	400.000,00
	Investissement	515.355,14	1.200.000,00	1.715.355,14
Transports	Fonctionnement	1.232.317,00	0,00	1.232.317,00
	Investissement	1.168.187,24	0,00	1.168.187,24
Eau	Fonctionnement	1.571.832,00	0,00	1.571.832,00
	Investissement	6.304.861,86	0.00	6.304.861,86

Les mouvements à voter par chapitre sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Budget	Chap	Libellé	Crédits votés aux BP et DM antérieurs 2019	Décision Modificative	Total voté
Dépenses de Fonctionnement					
	011	Charges générales	4.661.653,00	365.095,00	5.026.748,00
	012	Frais de personnel	13.900.000,00	- 250.000,00	13.650.000,00
	014	Atténuation de produits	1.669.724,98	- 115.095,00	1.554.629,98

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Budget	Chap	Libellé	Crédits votés aux BP et DM antérieurs 2019	Décision Modificative	Total voté
Dépenses d'investissement					
	21	Immobilisations corporelles	408.750,15	1.200.000,00	1.608.750,15
Recettes d'investissement					
	16	Emprunts	289.200,00	1.200.000,00	1.489.200,00

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Budget	Chap	Libellé	Crédits votés aux BP et DM antérieurs 2019	Décision Modificative	Total voté
Dépenses de fonctionnement					
	011	Charges générales	908.037,00	- 15.000,00	893.037,00
	012	Charges de personnel	80.000,00	15.000,00	95.000,00

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Budget	Chap	Libellé	Crédits votés aux BP et DM antérieurs 2019	Décision Modificative	Total voté
Dépenses de fonctionnement					
	012	Charges de personnel	42.000,00	3.000,00	45.000,00
	67	Charges exceptionnelles	1.072.559,67	- 3.000,00	1.069.559,67

Le Conseil Municipal,

Ouï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2019 et le compte administratif 2018, adoptés le 11 avril 2019,

Vu les décisions modificatives budgétaires n° 1, 2 et 3 pour le budget principal,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 22 novembre 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : d'adopter la décision modificative budgétaire n° 4 pour le budget principal et n° 1 pour les budgets annexes des parkings, des Transports Urbains et de l'Eau pour l'exercice 2019, telle que détaillée dans les tableaux ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

Budget	Chap	Libellé	Crédits votés aux BP et DM antérieurs 2019	Décision Modificative	Total voté
Dépenses de Fonctionnement					
	011	Charges générales	4.661.653,00	365.095,00	5.026.748,00
	012	Frais de personnel	13.900.000,00	- 250.000,00	13.650.000,00
	014	Atténuation de produits	1.669.724,98	- 115.095,00	1.554.629,98

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Budget	Chap	Libellé	Crédits votés aux BP et DM antérieurs 2019	Décision Modificative	Total voté
Dépenses d'investissement					
	21	Immobilisations corporelles	408.750,15	1.200.000,00	1.608.750,15
Recettes d'investissement					
	16	Emprunts	289.200,00	1.200.000,00	1.489.200,00

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Budget	Chap	Libellé	Crédits votés aux BP et DM antérieurs 2019	Décision Modificative	Total voté
Dépenses de fonctionnement					
	011	Charges générales	908.037,00	- 15.000,00	893.037,00
	012	Charges de personnel	80.000,00	15.000,00	95.000,00

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Budget	Chap	Libellé	Crédits votés aux BP et DM antérieurs 2019	Décision Modificative	Total voté
Dépenses de fonctionnement					
	012	Charges de personnel	42.000,00	3.000,00	45.000,00
	67	Charges exceptionnelles	1.072.559,67	- 3.000,00	1.069.559,67

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice		33
Nombre de membres présents		21
Nombre de procurations		5
Nombre de suffrages exprimés		26
Votes :	pour	**20**
	dont procurations	*3*
	contre	**6**
	dont procurations	*2*
	abstention	
	dont procurations	
	unanimité	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

MAIRIE DE PORTO VECCHIO
CORSE DU SUD